

O.M.S.
Office Municipal des Sports



Tourcoing
La Créative

Office Municipal des Sports
Centre Municipal Isabelle Villez
30 avenue Millet –
59200 TOURCOING

Tél. : 03 59 63 44 64
Fax : 03 59 63 43 85

COMPTE RENDU

COMITE DIRECTEUR DU 15 NOVEMBRE 2016

PRESENTS :

SALIM ACHIBA, BRUNO DUHAMEL, MARJANE HAUTEKEETE, ALAIN CATOIRE, CHRISTINE DESNEULIN, BRIGITTE LEMAN, GERARD ALCARAZ, JEAN-PIERRE BRUNNEVALLE, ISABELLE COTTEL, THIERRY DEBUCQUOY, NICOLE DELCOUR, JEANNE FAVOREL, LEÏLA GHILMANOU, JEAN-PAUL HEMERY, MICHEL HUYGHEBAERT, JOCELYNE MEERSSEMAN, JEAN-LOUIS PATOIR, GAËTAN PLANTEFEVE, PIERRE SECQ, ROGER VANDEPEUTTE, THIERRY VANESLANDE.

EXCUSES :

BERNARD CAMBIER, ROGER DEPREZ, EUGENY DEWEVRE, DANIEL LAMBLIN, AISSA MAROUFI, JOAO MENDES, FREDERIC VANCALSTER.

ABSENTS :

JOAO ABRANTES ALMEIDA, TANGUY FERAILLE, BILAL HAJJAJ, PIERRE MASSE, MAXIME MORICE, BELAÏD YAHIAOUI.

COMMISSION ANIMATION :

Patronages :

Rappel sur les critères et montants d'attributions :

- ❖ Les tournois locaux, type Foot, s'adressent à des clubs de la région, ou manifestations locales de petites envergures. A ce jour, nous attribuons à ces manifestations 1 000 €.
- ❖ Les tournois plus importants, type équipe Régionale et Interrégional, mobilisent de nombreuses équipes et amènent quelques centaines de spectateurs, et participants.. A ce jour nous attribuons à ces manifestations 2 000 €.
- ❖ Les tournois ou manifestations sportives attirant de nombreux participants et spectateurs, de niveau national, et importants pour le prestige de Tourcoing, et démontrant le dynamisme sportif de la Ville. A ce jour nous attribuons à ces manifestations 4 000 €.

Cette enveloppe Patronage ne fait plus partie de la subvention OMS, elle est municipale et comme telle votée dorénavant au Conseil Municipal avec l'enveloppe Arbitrage.

19 Clubs ont fait une demande, un club a été oublié et rajouté à la liste, le montant total étant porté à 34 000€ alors que l'enveloppe est de 33 000€ ; il est décidé de supprimer le montant attribué à l'OMS en prévision de la célébration des 40 ans. La subvention de 4 000€ pour le TLM Association étant maintenu.

Question de Mme COTTEL : nous n'avons pas été associés à la démarche de donner 4 000€ au TLM Association pour le match France/Iran. Cette manifestation ne rentre pas dans les critères OMS.

Etant donné qu'il leur a été donné un accord de patronage, et que ce budget peut entrer dans l'enveloppe de l'année, la subvention est exceptionnellement accordée, toutefois, un courrier leur sera fait dans ce sens en précisant que dorénavant ce type de manifestation n'entre plus dans les critères d'attribution.

De ce fait la discussion s'oriente sur les 40 ans de l'OMS (2017). Un rappel de ce qui avait été fait pour les 30 ans et son coût, explique la volonté de l'OMS de provisionner la manifestation. Mr. ACHIBA comprend la remarque et le fait qu'il y aura une demande précise de subvention de l'OMS à la Mairie.

La Présidente du Club de Lutte, rappelle qu'elle a fait une demande distincte à la Ville pour son championnat car elle ne rentre pas dans les critères d'attribution du Patronage de l'OMS.

Podiums :

Une première réunion était programmée le 7 octobre, mais n'ayant pas reçu de demande de la part des Clubs, elle a été reportée au 31/10/2016

Concernant les podiums : ont été retenus :

- catégorie « DIRIGEANT » :

FABIEN DESMET -UST FOOTBALL, ANNY. DECOOL ET ANNIE ACKET – ST MICHEL BASKET, PETER MOERMAN – FOOTBALL ASSOCIATION BLANC SEAU

- catégorie « INDIVIDUELS » :

LOUIS KLEINHANS – ROLLER CLUB TG, MOUSSA. MAZARI – PUNCH BOXE FRANÇAISE SAVATE, MEISSANE SAIBI – LUTTEUR CLUB TG

- catégorie « COLLECTIF » :

ETOILE CYCLISTE TG – GROUPE AYANT PARTICIPE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR PISTE// JEUNE GARDE BASKET – EQUIPE RESERVE JUNIORS// UST TENNIS : EQUIPE SENIOR MASCULINE

- catégorie « ETHIQUE SPORTIVE » :

CTAM – GEORGES DESMULLIEZ – ADMINISTRATEUR ET RESPONSABLE DE LA SECTION AÏKIDO DEPUIS 15 ANS, FABS – PATRICK. PEELMAN – PRESENCE ET ACTION SUR LE TERRAIN DEPUIS PLUS DE 20 ANS, EIC FOOT – JEAN-BERNARD VANHOVE ET PIERRE VANHEIREWEGHE – POUR LEUR PRESENCE PERMANENTE.

Pour cette catégorie, une demande complémentaire de renseignements a été faite. Afin de retrouver un sens plus conforme à l'Ethique sportive, mentionnant des faits exemplaires. Les critères seront précisés lors de l'envoi du dossier de demande de présentations de personnes ou clubs.

RAPPEL de la date de l'Assemblée Générale : le 9 décembre 2016 à 18h30 salle des Fêtes de la Mairie

Il est demandé aux Présidents de chaque commission d'envoyer leur compte-rendu afin de permettre le rapport d'activité de la Secrétaire Générale. Dans l'organisation il est prévu une démonstration de TAEKWONDO et des intermèdes musicaux

Un rappel peut être fait aux Clubs pour des propositions de nouvelles entrées au sein de l'OMS.

Une discussion s'engage autour des dates possibles pour les prochaines Assemblée Générales, sachant que les finances se comptent en année civile et les résultats et chiffres en année sportive (fin juin). Un rappel sur le fait qu'une Assemblée Générale doit être faite dans les six mois après le bilan financier donc en général avant juin...

Les 40 ans de l'OMS :

Manifestation prévue en 2017, afin de ne pas la rendre trop onéreuse, il sera demandé aux clubs sportifs des démonstrations avec intermèdes musicaux (peut être le style fanfare). Une réunion est à prévoir avec les clubs, une date est à prévoir.

L'idée de faire un défilé de tous les clubs en Ville est évoquée, avec un rassemblement au Complexe Léo Lagrange – certainement 24/25 Juin 2017 – La question sera revue en Janvier 2017.

Il est demandé à Mr. ACHIBA de sensibiliser la Mairie.

COMMISSION FINANCES

DOSSIERS DE SUBVENTION

Mr. VANDEPEUTTE remercie les membres de l'OMS qui sont venus pour les corrections des dossiers de fonctionnement et les dossiers « sport pour tous »

Ceci a représenté une quinzaine de jours de travail, et bien sûr on excuse les salariés ne pouvant être disponibles en journée.

Rappel des 3 catégories servant de critère pour la subvention de fonctionnement :

- A) Sports Collectifs
- B) Sports Individuels -
- C) Sports au forfait

Rappel des critères pour le calcul de la subvention :

- 3 critères retenus :
 - Nombre de Dirigeants –
 - nombre de compétiteurs –
 - les Kms parcourus

En ce qui concerne la saison 2015/2016, Mr. ACHIBA n'a pas de retour sur les demandes de subventions, bien qu'il soit intéressant de connaître l'avis des personnes qui gèrent ces dossiers.

Pour la prochaine saison, il est proposé de séparer les deux dossiers, de transmettre comme auparavant le dossier OMS pour le 30 Juin et de faire le dossier de Subvention Ville comme pour les autres Associations pour le 30 Septembre

VOTE : Accord des membres du Comité Directeur présents à l'unanimité

A ce jour, certains clubs, malgré plusieurs relances, ne nous ont pas fait parvenir leur dossier :

- Académie de boxe : La question sera revue avec le Professeur FATAH, pour connaître la raison de la non manifestation de son Président à ce sujet.
- Associations Sportive des Sourds de Tourcoing : club dissout.
Mr. ACHIBA nous signale qu'il n'y a pas de relève pour la Présidence à ce jour.
- Les Echiquiers de Tourcoing : Club dissout

Les barèmes :

Les barèmes et les sommes allouées ne tiennent compte que des critères définis plus haut :

Dans la catégorie Sports au forfait, on peut relever sur les frais de déplacements de 4 des clubs :

- Tourcoing Sport Aventure : possibilité de passer à 14.80€ le forfait au lieu de 9€.
Toutefois il faut revoir la domiciliation du Siège social du club qui doit obligatoirement être rapatrié sur Tourcoing.

- FloorBall : Club qui peut passer de 20 à 40 €
- Boule Lyonnaise Tourquennoise : ne rien modifier.
- Inersport : revoir le siège social qui n'est pas sur Tourcoing

VOTE : Accord à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents sur les dispositions mentionnées

Constat : il est à noter que dans certaines Associations il y a des « bas de laine conséquent »

VOTE : Les dispositions mentionnées sont entérinées par les Membres du Comité

ARBITRAGE :

La grille a été établie en fonction des éléments donnés :

Montant total des frais 61 366,30€ sur 28 clubs – subvention de 22 000€, soit par demande : 35,845% du montant déclaré.

QUESTIONS DIVERSES :

En ce qui concerne la subvention « SPORT POUR TOUS » on constate une augmentation des demandes pour les « non imposables » - les dossiers ont été vérifiés, avec le concours du Pôle Sports et validés par le Bureau. 60 Clubs sont concernés.

Isabelle COTTEL fait remarquer que c'est un gros travail de fond pour les clubs, sur le suivi, la recherche de documents, photocopies, appels téléphoniques.

En ce qui concerne la subvention pour Handicap : peu de nos licenciés peuvent y accéder du fait du critère précisant 80% d'handicap.

Une demande est faite sur la possibilité de se renseigner sur les documents à fournir et mentionnant la nature du handicap.